

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2021**

N°0001/2021 : approbation de la souscription d'un contrat de ligne de crédit de trésorerie de 5 000 000 € pour le budget annexe eau potable.

Il est décidé de souscrire auprès de la Banque Postale un contrat de ligne de crédit de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	5 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 0,18 % l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 11 janvier 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	4 000.00 EUR, soit 0.08 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non tiré payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale Tirages/Versements - Procédure de crédit d'office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Etendue des pouvoirs du signataire.

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet. Il est décidé de signer le contrat de prêt correspondant.

N°0002/2021 : approbation d'une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseaux publics d'adduction d'eau potable, sur les parcelles B 327 et 328 à Vêtre-sur-Anzon de la convention d'indemnisation à l'exploitant pour les dégâts causés à la parcelle B 327.

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseaux publics d'adduction d'eau potable avec Mme BEAUVOIR Véronique (nue-proprétaire), Mme BEAUVOIR Monique née COHAS (usufruitière), propriétaires des parcelles cadastrées section n° B 327 et 328 à VETRE-SUR-ANZON, moyennant une indemnité de 320 €. Cette autorisation de passage de réseau sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.

Il est décidé de signer une convention d'indemnisation pour dédommagement des dégâts causés au terrain, par des travaux réseau d'eau potable avec EARL Xavier BRUNELIN, exploitant la parcelle B n° 327 à Vêtre-sur-Anzon, en contrepartie d'un forfait d'indemnisation, dont le montant provisoire calculé à partir du barème de la chambre d'agriculture, est de 450 €.

Cette convention définit les modalités des interventions pour les travaux.

Il est décidé de verser à l'exploitant cette indemnité, précisée dans la convention, au plus tard 3 mois à partir de la date de signature de la deuxième partie de la convention, à compléter après travaux.

N°0003/2021 : approbation des travaux d'alimentation électrique pour l'alimentation des lagunes – Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 10 255 € HT.

Détail	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Extension Bâtiment « Le Perrier »	13 500 €	59.3 %	8 005 €
Extension IGC télécom	1 050 €	100 %	1 050 €
Forfait raccordement Fibre optique			1 200 €
TOTAL	14 550 €		10 255 €

Cette participation sera financée par le budget assainissement pour 10 255 € HT.

N°0004/2021 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Il a été attribué une subvention d'un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- M. JAYOL Pascal - chemin du pommier batard 42550 APINAC
- M. MOURIER Guy - 39 chemin de la goutte 42500 USSON-EN-FOREZ
- Mme COLOMBET Marie-Pierre - 374 chemin de l'hermet 42550 USSON-EN-FOREZ
- M. COURT Jacques - 10 domaine soleillant 42600 SAVIGNEUX
- M. LIONNET Bernard - les gisons est 42610 SAINT-ROMAIN-LE-PUY
- M. CHRIST Kevin - 11 rue Augustine Fournier 42160 SAINT-CYPRIEN
- M. OUBARDANNE Driss - 57 rue Vincent Van Gogh 42600 MONTBRISON
- M. CLAIRET Raymond 7 chemin des gabrionnets 42600 MONTBRISON
- Mme MOULARD Micheline 387 route de St Etienne le molard 42130 MONTVERDUN
- M. CLAVELLOUX Baptiste 43 rue de la maraichère 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

N°0005/2021 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Il a été attribué une subvention d'un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- M. DEBEAUX Patrick - 18 rue de la planète 42130 BOËN-SUR-LIGNON
- M. MARQUES José - 6 chemin de Rio 42600 MONTBRISON
- M. LECA Jean-Victor - 1174 route d'Ecullieux 42130 MARCOUX

- M. MARCOUX Quentin - 7 rue Benoit Malon 42610 SAINT-ROMAINE-LE-PUY
- M. OVISE Mickaël - 14 rue Charles de Foucauld 42600 MONTBRISON
- Mme BUTIN Monique - 11 impasse du château 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
- M. ROIRON Sébastien - chemin de la Maisonneuve 42380 LA CHAPELLE-EN-LAFAYE
- M. RIZAND Pierre - 40 chemin des grandes terres 42600 ESSERTINES-EN-CHATELNEUF
- Mme BONNOT Hélène - 35 rue du 8 mai 1945 42600 MONTBRISON
- Mme BONTEMS Valérie - 2 rue de la tonnellerie 42600 MONTBRISON
- M. CHAUD Maurice - 5 rue de Chantemerle 42600 SAVIGNEUX

N°0006/2021 : signature de l'acte de transfert des propriétés assainissement avec la commune de la Chambonie.

Il est décidé de signer l'acte authentique en la forme administrative transférant à Loire Forez agglomération, au prix de 179.03 €, la parcelle entière, citée dans la convention de transfert. Le paiement du prix sera réalisé par écritures comptables entre la commune de la Chambonie et Loire Forez agglomération.

N°0007/2021 : approbation des avenants n° 1 et n° 2 aux conventions d'utilisation de la piscine du Petit Bois par les associations désignées.

Il est décidé de signer des avenants aux conventions existantes avec les associations désignées :

- Les Sauveteurs Secouristes de Bonson avenant n° 1 et n° 2 pour la période du 19 novembre au 21 décembre 2020,
- Le Subaquatique Club Forézien avenant n°1 pour le samedi 19 décembre 2020,
- Le Club des Nageurs du Forez avenant n° 1 pour la période du mardi 15 décembre au 23 décembre 2020,
- Le Club de Kayak Loire Forez avenant n°1 pour les samedis 9 et 16 janvier 2021,

qui proposeront, au regard d'une part de l'application des décisions sanitaires pour le sport à partir du 15 décembre 2020 pour les mineurs et d'autre part de la dérogation relative aux formations professionnelles ou continues, des entraînements selon les plannings établis et dans le respect du couvre-feu.

N°0008/2021 : approbation des conventions de mise à disposition de la salle des sports de Noirétable (établissement recevant du public) avec les référents sécurité incendie désignées pour la saison 2020-2021.

Il est décidé de signer les conventions de mise à disposition de la salle des sports de Noirétable à titre gratuit avec les personnes référentes sécurité incendie désignées selon le planning établi pour la période :

- Du 8 janvier au 2 juillet 2021, Mme Sessieq Clémentine pour l'école Saint-Charles sise à Noirétable,
- Du 8 janvier au 2 juillet 2021, M. Pilonchéry Bruno pour l'école Saint-Charles sise à Noirétable,
- Du 8 janvier au 2 juillet 2021, Mme Bourgin Amélie pour l'école publique sise à Noirétable.
- Du 8 janvier au 2 juillet 2021, Mme Larousserie Amélie pour l'école publique sise à Noirétable.

N°0009/2021 : approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des sports de Noirétable (établissement recevant du public) avec l'association «tennis club du Haut Forez» et les référents sécurité incendie désignés dans la cadre d'un stage.

Il est décidé de signer un avenant temporaire de mise à disposition à titre gracieux de la salle des sports de Noirétable avec l'association sportive «tennis club du Haut Forez» et les référents désignés dans la cadre de l'organisation d'un stage pour la période du lundi 28 au mardi 29 décembre 2020 selon le planning établi et précisant les modalités d'utilisation de l'équipement dans le cadre de la mise à disposition gratuite, dans le respect des mesures sanitaires et du couvre-feu.

N°0010/2021 : approbation d'avenants n°1 et n° 2 aux conventions de mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif de Boën-sur-Lignon (établissement recevant du public) avec les associations et les référents sécurité incendie désignés dans la cadre d'un stage.

Il est décidé de signer des avenants temporaires de mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif de Boën-sur-Lignon avec les associations sportives et les référents désignés :

- Etoile Basket, avenant n°1 pour la période du 21 au 22 décembre 2020
- Astrée Grimpe, avenant n°1 pour la période du 21 au 29 décembre 2020
- Amicale Laïque section gymnastique et hand-ball pour la période du 21 au 30 décembre 2020
- Astrée Tennis, avenant n°2 pour le 22 décembre 2020,

dans la cadre de l'organisation de stages selon les plannings établis et précisant les modalités d'utilisation de l'équipement dans le cadre de la mise à disposition gratuite du complexe sportif de Boën-sur-Lignon dans le respect des mesures sanitaires et du couvre-feu.

N°0011/2021 : approbation d'un avenant de renouvellement au contrat pour le logiciel pour la protection des données avec SMART GLOBAL.

Il est décidé d'approuver cet avenant de renouvellement au contrat, du 20 décembre 2019 approuvé par la décision 2019DEC1128. Cet avenant est conclu pour une durée d'un an et reconductible tacitement d'année en année avec un préavis de résiliation d'un mois.

Le coût de cette prestation reste inchangé soit un montant total de 3 000 € HT € et une TVA à 20%. Pour rappel, ce contrat comporte des solutions d'organisation et de management et des accès à la documentation.

N°0012/2021 : approbation de la convention de partenariat avec le collège R. Schuman de Noirétable et Loire Forez agglomération.

Il est décidé d'approuver l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre Loire Forez agglomération et le collège R. Schuman de Noirétable dans le cadre des animations au collège.

N°0013/2021 : approbation de la convention de mise à disposition d'utilisation de locaux municipaux entre la mairie de Noirétable et Loire Forez agglomération dans le cadre des Coménomades 2020-2021.

Il est décidé de signer une convention pour l'utilisation de la salle des fêtes de la mairie de Noirétable sise 1 rue Claude Peurière 42440 Noirétable du 8 au 10 mars 2021 pour deux représentations du spectacle « La Bêtise », le mercredi 10 mars 2021 comme suit :

- 10h : représentation scolaire
- 20 h : représentation tout public

La somme de 80 € TTC sera versée à la commune de Noirétable pour l'utilisation de la salle des fêtes. En cas d'annulation suite aux préconisations sanitaires, le montant de la location de 80 € TTC ne sera pas versé à la commune de Noirétable.

N°0014/2021 : demande de subvention pour l'action Enquête filière agriculture biologique biodiversité et qualité.

Il est décidé de solliciter auprès de l'État une subvention pour la mise en œuvre de la tranche 2021 de l'action Inventaire, suivis et gestion des populations d'écrevisses à pieds blancs (B2NAT10). Sur la base du montant estimatif des dépenses, la subvention demandée s'élève à 5000 €. Cette somme correspond à une subvention à hauteur de 100% du coût total de l'opération subventionnable.

N°0015/2021 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Il a été attribué une subvention d'un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Mme CATHAUD Alexia - rue du prieuré 42380 ESTIVAREILLES
- M. PERSONNIER Guy - 903 route d'Epeluy 42450 SURY LE COMTAL
- Mme GOURBIERE Christiane - 8 rue Jacques Lemièrre 42600 MONTBRISON
- Mme MOLLANGER Maryvonne - 65 route de la gare 42210 BOISSET LES MONTROND
- Mme BEC Danielle - 1346 rue Joseph Poyet 42130 SAINTE-AGATHE -LA-BOUTERESSE
- Mme DE FRANCISCI Vanessa - 1 rue des purelles 42600 MONTBRISON

N°0016/2021 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique

Il a été attribué une subvention d'un montant de 1000 € aux bénéficiaires suivants :

- Mme JUNG Marie Ginette - 18 allée des vergers 42600 MONTBRISON
- Mme PRIOUX Huguette - 6 rue des rochers 42600 MONTBRISON
- M. BLANC Jean-Pierre - 1164 route d'Estivareilles 42380 LA CHAPELLE-EN-LAFAYE

N°0017/2021 : création d'une enveloppe affectée aux petits travaux d'éclairage public 2021.

Il est décidé de confier au syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) dans le cadre des compétences transférées par Loire Forez, la maîtrise d'ouvrage du "programme petits travaux éclairage public 2021", avec une participation de Loire Forez estimée à 50 000 €, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au Président pour information avant exécution et que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12 et financées par le Budget 85EP – Opération 8621. Ils seront ensuite ventilés par antenne en fonction de la commune sur lesquelles ont lieu les travaux.

Par transfert de compétences de la collectivité, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Union européenne ou d'autres financeurs.

N°0018/2021 : approbation des travaux d'éclairage public rue des écoliers à Boisset-Saint-Priest.

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 2 167 €.

Détail : EP 21 215	Montant HT	% PU	Participation collectivité
Eclairage rues des Ecoliers	3 869 €	56 %	2 167 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Boisset-Saint-Priest au titre « voirie/éclairage public ».

N°0019/2021 : création d'une enveloppe affectée aux petits travaux d'éclairage public 2021.

Il est décidé de confier au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire), dans le cadre des compétences transférées par Loire Forez, la maîtrise d'ouvrage du "programme travaux curatifs éclairage public 2021", avec une participation de Loire Forez estimée à 60 000 €, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au Président pour information avant exécution et que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Par transfert de compétences de la collectivité, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Union européenne ou d'autres financeurs.

N°0020/2021 : approbation de l'avenant n°1 de la convention opérationnelle entre la commune de Savigneux, Loire Forez agglomération et l'EPOA – Ilot Pleuvey.

Il est décidé de signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de « l'ilot Pleuvey » sur la commune de Savigneux. Cette convention n'a pas d'impact financier pour Loire Forez agglomération.

N°0021/2021 : remboursement de sinistre Joël Duboeuf – Protocole d'accord.

Dans le cadre d'un sinistre assainissement au domicile de M. Joël DUBOEUF domicilié 53 chemin d'Aquinton 42680 Saint-Marcellin-en-Forez, un protocole d'accord a été signé à la suite d'une expertise amiable et contradictoire. Ce protocole d'accord prévoit le versement d'une somme de 800 € TTC à M. Joël DUBOEUF par Loire Forez agglomération. Il est décidé de procéder au versement de cette somme de 800 € TTC à M. Joël DUBOEUF pour solde de tout compte.

N°0022/2021 : approbation d'une convention pour l'étude de faisabilité de mise en conformité d'ouvrage hydraulique faisant obstacle à la continuité écologique entre Loire Forez agglomération et les propriétaires d'ouvrage en travers des cours d'eau.

Il est décidé d'approuver la convention pour la réalisation d'étude de faisabilité de mise en conformité d'ouvrage hydraulique faisant obstacle à la continuité écologique entre Loire Forez agglomération et les propriétaires et/ou exploitants d'ouvrage en travers des cours d'eau. Cette convention sera proposée aux propriétaires et/ou exploitants d'ouvrages du territoire dès lors que les contraintes techniques pour une mise en conformité de l'ouvrage nécessitent une étude plus approfondie.

La convention autorisera l'accès aux parcelles concernées pour la réalisation d'études de faisabilité qui dégageront les solutions les plus adaptées pour une mise en conformité des ouvrages au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Elle permettra l'intégration du propriétaire et/ ou exploitant d'ouvrage dans les démarches d'étude de Loire Forez agglomération sans qu'une demande de participation financière ne lui soit demandée. Le délai de réalisation de ce type d'étude est généralement d'un an. A la restitution des documents finaux de l'étude aux propriétaires de l'ouvrage, la convention prend fin. Cette convention n'engage pas Loire Forez agglomération, ni le propriétaire dans la réalisation de travaux sur l'ouvrage étudié.

N°0023/2021 : contrats d'abonnements à la solution click and surf, gymnase et Maison France Services à Boën-sur-Lignon.

Il est décidé d'approuver deux contrats d'abonnement avec la société Click and surf. Ces contrats sont conclus pour une durée d'un an à partir de la date de mise en service et seront reconduits tacitement d'année en année pour une durée indéterminée. La maison France Services n'était pas équipée. Pour le gymnase qui était déjà équipé d'une solution avec l'ancienne communauté de communes. La prestation sera réglée annuellement et s'élève à un montant de :

	Gymnase de Boën-sur-Lignon	Espace France Service
Contrat location	10.90€ HT/mois	12.90€ HT/mois
Mise en place	99€ HT	99€ HT
Acquisition matérielle	824€ HT	581€ HT

N°0024/2021 : prestations de maintenance en assainissement – lots n°1 et 2 – marchés subséquents n°13.

Dans le cadre de l'accord-cadre pour les prestations de maintenance en assainissement, il est décidé de conclure les deux marchés subséquents suivants :

- Lot n°1 : secteur nord – marché subséquent n°13 pour un montant de 8 849 € HT.
- Lot n°2 : secteur sud – marché subséquent n°13 pour un montant de 25 323 € HT.

Le titulaire retenu pour ces marchés est la société SAUR – 41 rue St-Jean de Dieu 69366 Lyon Cedex 07.

N°0025/2021 : contrat de services fidélité spécialisé dans la fourniture de services aux collectivités et aux entreprises de travaux publics, et aux concessionnaires et exploitants de réseaux qui est assujéti pour son activité au régime des DICT/DT entre la société SOGELINK et Loire Forez agglomération.

Il est décidé d'approuver ce renouvellement de contrat de services fidélité à l'application DICT.FR afin d'harmoniser la gestion des documents de chantier, pour échanger les informations concernant les DICT et DT. Le contrat est conclu entre la société SOGELINK et Loire Forez agglomération pour une durée de trois ans reconductible tacitement une fois trois ans. Cette prestation s'élève à 17400 € HT pour les trois ans.

N°0026/2021 : approbation d'une convention de partenariat Espace VTT – fédération française de cyclisme (FFC).

Il est décidé de signer une convention de partenariat avec l'associatoïn de l'Espace VTT du massif des Bois Noirs. Par cette convention, Loire Forez agglomération s'engage :

- à adhérer à l'association,
- à verser une cotisation annuelle de 150 € par point de départ sur son territoire pour le coût d'achat du balisage et la cote part d'adhésion à la fédération française de cyclisme (FFC) pour un coût total de : 6 départs x 150 € + 900 €
- à prendre en charge le coût du suivi du balisage deux fois par an.
 - Coût pour l'année 2020 : (114 km + (2 X 132 km) x 4,03 € = 1 520 €
 - Coût à partir de l'année 2021 pour 2 contrôles par an : (246 km x 2) x 4,03 € + 1 980 €

N°0027/2021 : approbation des travaux complémentaires d'éclairage public rue Précomtal et Victor Laprade à Montbrison.

Il est décidé de commander au syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 3 882.80 €

Détail : 19 837	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Complément Victor Laprade et Précomtal	3 962 €	98 %	3 882.80 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe « voirie et éclairage public » affectée à la commune de Montbrison.

N°0028/2021 : approbation des travaux d'éclairage public grande rue franche à Sury le Comtal.

Il est décidé de commander au syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 27 744 €.

Détail : EP 21 800	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage Grande Rue Franche	29 204 €	95 %	27 744 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Sury-le-Comtal au titre « voirie/éclairage public ».

N°0029/2021 : approbation des contrats de maintenance des stations et bornes des 5 aires de camping-car Loire Forez agglomération.

Il est décidé d conclure avec la SAS QUATIUM SYSTEMES ZC CAP NORD- RN7 – 03000 Avermes, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans, des contrats de maintenance des stations et bornes des 5 aires de camping-car Loire Forez agglomération : aires de Chalmazel, Chambles, Saint-Just Saint-Rambert, Verrières et Montbrison.

Ces contrats ont pour but de maintenir par des actions préventives et/ou de dépannage :

- 5 stations sanitaires écologiques Flot bleu qui sont reliées à un réseau d'alimentation en eau potable, à un réseau d'évacuation des eaux usées et à un réseau électrique,
- 5 bornes de recharge électrique Flot bleu.

Les équipements et dispositions spécifiques sont indiquées aux 5 contrats.

Cette prestation s'élève à un montant annuel total de 590 € HT par aire de camping-car Loire Forez agglomération, soit 2 950 € pour l'ensemble des aires de Chalmazel, Chambles, Saint-Just Saint-Rambert, Verrières et Montbrison.

N°0030/2021 : approbation d'une autorisation de cession d'un terrain sur la ZAC de la Gravoux à Saint-Bonnet-le-Château.

Il est décidé de signer en tant qu'aménageur de la ZAC de la Gravoux et conformément à l'article 7 du cahier des charges de cession de terrains de cette ZAC, une autorisation de cession pour la vente du terrain non bâti cadastré section AB n° 106 et 107 à Saint-Bonnet-le-Château, par les consorts TISSOT à Mme Séverine MARTIAL ou son substitut, sous conditions.

Ce terrain compris dans le périmètre de la ZAC de la Gravoux, mais non cédé par l'aménageur, fera l'objet d'une participation pour équipement de la ZAC.

N°0031/2021 : approbation de l'avenant de transfert de la convention pour la mise à disposition des locaux communaux du pôle des services de St-Galmier à l'ancien Syndicat mixte du Bonson.

Il est décidé d'approuver cet avenant de transfert de la convention, dont le bail avait été accordé au syndicat mixte du Bonson pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2012, approuvé par décision du Maire de St-Galmier en date du 29 février 2012.

Cet avenant est conclu afin de régulariser la durée initiale de 9 ans et se terminant le 28 février 2021.

Le coût de cette mise à disposition de locaux reste inchangé soit un calcul annuel par la commune au prorata des charges générales supportées correspondant aux surfaces privatives mises à disposition.

N°0032/2021 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Il a été attribué une subvention d'un montant de 1 000 € aux bénéficiaires suivants :

- M. FAURE Olivier - 10 impasse des Garnasses 42130 TRELINS

- M. FAURE Jean-Luc - 49 chemin des Olmes 42170 ST-JUST ST-RAMBERT
- Mme JASSERAND Sandrine - 196 route de saillant 42550 USSON-EN-FOREZ
- M. ALARDET Nicolas - 1135 route de l'Ozon 42450 SURY-LE-COMTAL
- Mme ROBERT Renée - 16 chemin de Chanteperdrix 42600 MONTBRISON
- M. PENDINO Christophe - route de Chambles 42170 ST-JUST ST-RAMBERT
- M. VAILLANT Sylvain - 2 bis place Emile Mandrillon 42130 BOËN-SUR-LIGNON

N°0033/2021 : relevage des déchets verts de la déchèterie d'Arthun.

Il est décidé de conclure un marché afin d'effectuer des prestations de relevage des déchets verts de la déchèterie d'Arthun jusqu'au 30 septembre 2022. Le montant maximum du marché est de 7 000 € HT. Le titulaire retenu pour ce marché est le GAEC DE LA FECULERIE – 314 rue des Trouillères 42130 Arthun.

N°0034/2021 : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de l'action du contrat vert et bleu intitulée "TRA-5 : gestion différenciée de l'entretien des bords de routes et chemins et des espaces verts (publics ou privés)".

Il est décidé de solliciter une subvention pour la mise en œuvre de la phase 2 de l'action TRA-5 du contrat vert et bleu auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la période allant de février 2021 à décembre 2021. Sur la base du montant estimatif des dépenses, la subvention demandée s'élève à 4 496 € pour l'investissement et 2 355 € pour le fonctionnement. Cette somme correspond à une subvention à hauteur de 31 % (30% en investissement et 33,12 % en fonctionnement) du coût total de l'action (22 098 € TTC).

N°0035/2021 : convention de mise à disposition du service administratif de la commune de Bonson auprès de Loire Forez agglomération pour l'accueil et la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Il est décidé de signer la convention de mise à disposition du service administratif de la commune de Bonson pour l'exercice par Loire Forez agglomération de la compétence de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette mise à disposition, pour une durée indéterminée, concerne les missions d'accueil physique et téléphonique et la facturation de la redevance de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition s'élève à un montant de 19 492,20 €.

N°0036/2021 : convention de mise à disposition du service technique de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien du réseau d'eau potable.

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition, pour une durée illimitée, du service technique de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau pour l'exercice par Loire Forez agglomération de la compétence de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le montant prévisionnel annuel 2020 de cette mise à disposition, hors frais de déplacement est de 9 253,44 € dont 4 969,44 € uniquement pour l'année 2020 au titre de la mission de relevé topographique.

N°0037/2021 : convention de mise à disposition du service administratif de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau auprès de Loire Forez agglomération pour la facturation de l'eau potable.

Il est décidé de signer la convention de mise à disposition du service administratif de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau pour l'exercice par Loire Forez agglomération de la compétence de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette mise à disposition, pour une durée indéterminée, concerne les missions de facturation de la redevance de l'eau potable.

Le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition s'élève à un montant de 793,80 €, tenant compte d'une estimation de 441 factures annuelles et d'un coût unitaire à la facture de 1,80 €.

N°0038/2021 : approbation de l'adhésion 2021 à l'association des Bibliothèques de France pour le Réseau Copernic.

Il est décidé d'adhérer à l'association ABF, sise 31 rue de Chabrol, 75010 PARIS, pour le Réseau Copernic, afin de bénéficier des services proposés par l'ABF. L'adhésion s'élève à 260 € pour l'année.

N°0039/2021 : convention de mise à disposition du service communication auprès de la commune de Montbrison.

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition du service communication auprès de la commune de Montbrison sans limitation de durée. Le service interviendra sur les missions suivantes :

- Elaboration du magazine municipal
- Rédaction de supports de communication
- Conception graphique/actualisation de supports de communication

La mise à disposition prévisionnelle est estimée à 0,5 d'un équivalent temps plein soit 67 heures mensuelles.

Le coût horaire du service étant de 33 €, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève à 2 211 € mensuellement.

N°0040/2021 : demande de subvention dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de l'élaboration d'une charte forestière territoriale (animation 2021-2022).

Il est décidé de solliciter une subvention européenne FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de l'action « élaboration d'une charte forestière territoriale (partie animation) ». La dépense s'élève à 49 475,42 € TTC. L'autofinancement de Loire Forez agglomération, à hauteur de 9 895,08 € TTC, représente 20% du montant de la dépense. L'aide financière FEADER est sollicitée à hauteur de 31 664,27 €, soit 64 % du montant de la dépense TTC. Le montant de l'aide publique nationale sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 7 916,07 € soit 16% du montant de la dépense TTC.

N°0041/2021 : demande de subvention dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à partir d'actions concrètes en faveur de la restauration collective durable (animation 2021-2022).

Il est décidé de solliciter une subvention européenne FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de l'action « élaboration d'une charte forestière territoriale (partie animation) ». La dépense s'élève à 49 475,42 € TTC. L'autofinancement de Loire Forez agglomération, à hauteur de 9 895,08 € TTC, représente 20% du montant de la dépense. L'aide financière FEADER est sollicitée à hauteur de 31 664,27 €, soit 64 % du montant de la dépense TTC. Le montant de l'aide publique nationale Le montant de l'aide publique nationale apportée par Loire Forez agglomération s'élève à 7 916,07 € soit 16% du montant de la dépense TTC.

N°0042/2021 : approbation des travaux complémentaires d'optimisation d'éclairage public à Marcilly-le-Châtel.

Il est décidé de commander au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 466.26 €.

Détail : 20 699 – 19 972	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Complément optimisation et mât autonome	832.6 €	56 %	466.26 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe « voirie et éclairage public » affectée à la commune de Marcilly-le-Châtel

N°0043/2021 : approbation d'une convention de prêt d'un tapis Bauhaus PM bleu/vert entre les ateliers du salon et Loire Forez agglomération – Maison des Grenadières.

Il est décidé de signer une convention avec les ateliers du salon, sise RN 82 ZC la Porchère – 42480 la Fouillouse, concernant le prêt d'un tapis Bauhaus PM Bleu/vert, tufté main laine et

soie végétale, qui sera exposé à la maison des Grenadières, 5 rue marchande, 42440 Cervières, dans le cadre de l'exposition temporaire *Les fils du Bauhaus*, du 15 janvier au 15 novembre 2021, dates d'enlèvement et de retour comprises.

Le contenu de la mise à disposition a une valeur de 2 620 €. La mise à disposition de l'exposition est gracieuse.

N°0044/2021 : demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre du contrat négocié pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation pour la piscine du petit bois à Saint-Just Saint-Rambert.

Il est décidé de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre du contrat négocié, pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation pour la piscine du petit bois à Saint-Just Saint-Rambert.

Le coût prévisionnel de ce projet sera de 51 425.00 € HT. L'aide financière du Département est sollicitée à hauteur de 41 140.00 € HT, soit 80 % du montant de la dépense HT.

N°0045/2021 : approbation de l'adhésion à l'association nationale des villages élus et collectivités (AnVEC) de VVF Villages au titre de l'année 2021.

Il est décidé d'approuver l'adhésion à l'association nationale des villages élus et collectivités (AnVEC) de VVF Villages au titre de l'année 2021 pour un montant de 300 € TTC. L'adhésion à l'association nationale des villages élus et collectivités de VVF Villages porte sur une année calendaire.

N°0046/2021 : harmonisation de la collecte des pneumatiques usagés en déchèterie.

Il est décidé de réadhérer à la charte mise à jour par Aliapur :

- D'ouvrir un compte client auprès de la société Eurec Environnement, permettant la facturation des bennes mises à disposition sur les sites lorsque les tonnages ne sont pas atteints (selon tarifs indiqués dans leur devis) et la facturation des non-conformités éventuelles (selon tarifs indiqués dans leur présentation) ;
- D'autoriser la société Eurec environnement, prestataire d'Aliapur à intervenir sur nos sites pour la collecte et la mise en place des contenants ;
- D'autoriser si besoin la signature des conventions avec Aliapur concernant la mise à disposition des bornes Easybox sur les déchèteries de Sury le Comtal et St Just St Rambert ;

N°0047/2021 : approbation de la convention de mise à disposition d'un bureau à France Services à Saint-Bonnet-le-Château.

Il est décidé d'approuver une convention de mise à disposition d'un bureau à France Services à Saint-Bonnet-le-Château avec la Maison de l'enfant JB d'Allard dans le cadre de son action « visite en présence d'un tiers dans le cadre d'une mesure de placement avec maintien prioritaire en milieu familial ». La mise à disposition du bureau est effectuée à titre gracieux du 21 janvier au 31 décembre 2021.

N°0048/2021 : approbation d'une convention de prêt de deux fauteuils Baumann modèle Argos et une chaise gondole entre Joël Branger et Loire Forez agglomération – Maison des Grenadières.

Il est décidé de signer une convention avec Joël Branger pour Atelier de broderie JBC sise Espace Art&fact, 17 rue des Suisses 13200 Arles, concernant le prêt de deux fauteuils Baumann modèle Argos et une chaise gondole qui seront exposés à la maison des Grenadières, 5 rue Marchande, 42440 Cervières, dans le cadre de l'exposition temporaire *Les fils du Bauhaus*, du 15 janvier au 15 novembre 2021, dates d'enlèvement et de retour comprises. Le contenu de la mise à disposition a une valeur de 1 640 €. La mise à disposition des meubles est effectuée à titre gracieux.

N°0049/2021 : harmonisation de la collecte des huiles de vidange en déchèterie.

Il est décidé de valider la convention concernant la collecte des huiles de vidange en déchèterie pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite, ainsi que les conditions tarifaires mentionnées dans la convention.

N°0050/2021 : approbation de l'adhésion 2021 à l'association des Bibliothèques de France pour le Réseau Copernic.

Il est décidé d'adhérer à l'association ABF, sise 31 rue de Chabrol, 75010 PARIS, pour le réseau Copernic, afin de bénéficier des services proposés par l'ABF. L'adhésion s'élève à 260 € pour l'année.

N°0051/2021 : approbation d'une convention de prêt d'un tableau entre l'atelier-musée du chapeau et Loire Forez agglomération – Maison des Grenadières.

Il est décidé de signer une convention avec l'atelier-musée du chapeau, sise 31 rue Martouret – 42140 Chazelles-sur-Lyon, concernant le prêt d'un chapeau en feutre de poils de lapin noir pour la calotte et le bord du chapeau et jaune pour la garniture qui est réalisée par incrustation sur le côté en taille 58, qui sera exposé à la maison des Grenadières, 5 rue Marchande, 42440 Cervières, dans le cadre de l'exposition temporaire *Les fils du Bauhaus*, du 15 janvier au 15 novembre 2021, dates d'enlèvement et de retour comprises. La valeur totale d'assurance est de 390 €. La mise à disposition du chapeau est effectuée à titre gracieux.

N°0052/2021 : approbation de l'adhésion 2021 à l'association Images en bibliothèques pour le Réseau Copernic.

Il est décidé d'adhérer à l'association Images en bibliothèque, sise 21 rue Curial 75019 Paris pour le Réseau Copernic, afin de bénéficier des services et propositions d'animations programmées par Images en bibliothèques. L'adhésion s'élève à 180 € pour l'année.

N°0053/2021 : approbation d'une convention de prêt de costumes entre le lycée Jean-Zay et Loire Forez agglomération.

Il est décidé de signer une convention avec le lycée Jean-Zay sise 21 rue Jean-Zay 63300 Thiers, concernant les prêts :

- d'un costume de l'école Nationale Professionnelle avec deux broderies à la cannetille sur le col et une sur la casquette (laine peignée)
- d'une maquette du bâtiment (en 1995, 54 L X 77 l X 17 h en cm)
- d'un dépliant de la NAT qui sera présenté sous vitrine
- de 5 photos anciennes, présentées sous vitrine : le couloir central, les vues aériennes de l'école (rue Jean-Zay et route du pont de l'Hélion), le chantier et le réfectoire, qui seront exposés à la maison des Grenadières, le bourg, 42440 Cervières, dans le cadre de l'exposition temporaire *Les fils du Bauhaus*, du 15 janvier au 15 novembre 2021, dates d'enlèvement et de retour comprises.

La valeur totale d'assurance est de 2 500 €. La mise à disposition des éléments est effectuée à titre gracieux.

N°0054/2021 : demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre du contrat négocié pour les travaux de création de la Maison France Service à Boën-sur-Lignon.

Il est décidé de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre du contrat négocié, pour les travaux de création de la Maison France Service à Boën-sur-Lignon. Le coût prévisionnel de ce projet sera de 83 149.75 € HT. L'aide financière du Département est sollicitée à hauteur de 66 520 € HT, soit 80 % du montant de la dépense HT.

N°0055/2021 : approbation d'une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseaux publics d'assainissement et d'ouvrage public d'assainissement sur la parcelle AC 94 à Champdieu.

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseaux publics d'assainissement et d'ouvrage public d'assainissement avec M et Mme GARCIA Grégory et Sandrine, propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n° 94 à CHAMPDIEU, moyennant :

- la réalisation par Loire Forez agglomération des travaux de busage du fossé public longeant la parcelle AC 94 côté Sud, le long du chemin de Malvaure, sur une longueur d'environ 25 mètres, depuis le busage existant au Sud/Ouest de la parcelle.

L'entreprise missionnée par Loire Forez agglomération réutilisera une partie des déblais provenant du terrassement de la parcelle AC 94.

La quantité nécessaire de déblais reste toutefois à définir en concertation avec cette entreprise. Afin de garantir la qualité du remblaiement au droit du busage, des matériaux plus compacts pourront être mélangés à ces déblais.

- une indemnité forfaitaire de 1000 €.

Ce passage de réseaux publics et d'ouvrage public d'assainissement (déversoir d'orage avec accès) sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.

N°0056/2020 : approbation du contrat de prestation de service entre Loire Forez agglomération et le CILDEA.

Il est décidé d'approuver le contrat de prestation de service entre Loire Forez agglomération et le CILDEA pour la réalisation d'animations scolaires sur la prévention et le tri des déchets à destination des élèves de primaire, prioritairement les classes de CE2. Cette prestation s'élève à un montant maximal de 22 800 € net de taxes.

N°0057/2021 : approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire et révocable d'une partie de la parcelle n°2997 (partie d'une réserve foncière) à Usson-en-Forez, ZAC des Quarchons, au profit de la SASU FAYASSON TP.

Il est décidé de signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable sur une partie de C 2997, à Usson-en-Forez, dans la ZAC des Quarchons.

L'avenant n°2 concerne la reconduction de la convention pour une durée d'un an à partir du présent avenant.

N°0058/2021 : approbation d'une autorisation de cession d'un terrain sur la ZAC de la Quérillière à Saint-Just Saint-Rambert.

Il est décidé de signer en tant qu'aménageur de la ZAC de la Quérillière et conformément à l'article 7 du cahier des charges de cession ou de location de terrains de cette ZAC, une autorisation de cession pour la vente du lot 9 bâti et cadastré section 250 AT n° 526 à Saint-Just Saint-Rambert, par la SCI CLAS à la SCI PREST OFFICE, sous conditions.

N°0059/2021 : approbation du renouvellement de la mise à disposition de locaux communautaires pour le fonctionnement de la micro-crèche à Soleymieux.

Il est décidé de signer la convention existante avec l'association de l'ADMR pour la mise à disposition des locaux communautaires à l'ADMR à titre gracieux à Saint-Jean-Soleymieux.

N°0060/2021 : approbation de l'adhésion 2021 à l'association Kohala pour le Réseau Copernic

Il est décidé d'adhérer à l'association Kohala, sise à la BULAC, 65 rue des Grands Moulins, 75013 PARIS, pour le Réseau Copernic, afin de bénéficier des services proposés par Kohala. L'adhésion s'élève à 200 € pour l'année.